

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 20 mars à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 16 mars 2026,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,
Caroline MITONNEAU, Christelle MACKE,
David BRACONNEAU, Stéphane MARTIN,
Anne-Claire AUGEREAU, Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA
Absents excusés : François GUILLOT qui a donné pouvoir à Louis-Marie MERCERON
Cécile THOMAS qui a donné pouvoir à Caroline MITONNEAU

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19
(dont 2 pouvoirs)

Secrétaire : Thierry PIGANEAU
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Affiché le 23 mars 2026

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (délibération n° 2026-03-08)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1414-2 et L 1411-5,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et les membres suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou se représentant, président, et par trois membres titulaires et trois membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil municipal,

Considérant les candidatures suivantes :

- POUZET Fabienne (titulaire) et MERCERON Louis-Marie (suppléant)
- PIGANEAU Thierry (titulaire) et DOCLI Rebecca (suppléante)
- ABRIAT Pierre (titulaire) et PAILLA Charlotte (suppléante)

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de créer la commission d'appel d'offres suivante :

Président titulaire	Président suppléant
RENOUX Jean-François	ZANNI Éric
Membres titulaires	Membres suppléants
POUZET Fabienne	MERCERON Louis-Marie
PIGANEAU Thierry	DOLCI Rebecca
ABRIAT Pierre	PAILLA Charlotte

Fait et délibéré au foyer rural, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Thierry PIGANEAU